

MOTION

Auteur PLR, par Vincent Riesen, Jasmine Ballay (suppl.), Sylvie Masserey Anselin et Nicole Carrupt
Objet Procédures de consultations: rétablir la transparence
Date 13.11.2018
Numéro 6.0096

Lors de l'ouverture d'une procédure de consultation, il est d'usage que tous les documents soient mis à la disposition du public sur une page spéciale du site web www.vs.ch.

Pendant, deux exemples récents procédures n'ont pas suivi ce chemin : le réforme de la caisse de pension CPVAL et la Loi modifiant les lois sur le personnel de l'Etat du Valais.

Il est étonnant que ces sujets qui touchent directement ceux-là même qui mettent à jour le site de l'Etat ne soient pas rendus public. Dans ces deux cas, seuls les représentants du personnel par leurs syndicats ont été entendu en amont de la procédure.

Le reste de la société civile, notamment les associations qui défendent les intérêts des contribuables et des administrés, auront dû attendre avant de pouvoir s'exprimer.

A notre connaissance il n'existe ni règlement ni loi qui fixe les modalités de consultation.

Conclusion

Par cette motion, nous demandons de modifier la LOCRP afin que toutes les procédures de consultation ouvertes par l'Etat du Valais soient publiées de manière transparente sur le site www.vs.ch.